



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2009

Mme ROULET a été nommée secrétaire de séance

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Mme PERROT-DANJOUX qui a donné procuration à Mme BROISE, Mme LUCAS est arrivée en cours de conseil.

❶-ATTRIBUTION DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offre du 13 mars 2009,

Considérant la procédure d'appel d'offre pour un marché à bon de commande d'un minimum de 20 000 € et d'un maximum de 100 000 € HT par an pour la modernisation de la voirie communale,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offre du 13 mars 2009,

Le Maire propose d'entériner le choix de la commission d'appel d'offre

Objet de la délibération :

- **DECIDER** de retenir l'entreprise BINARD pour le marché à bon de commande pour la rénovation de la voirie communale pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents afférents au marché.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

❷-PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Affaire suivie par M ISTRIA

Considérant la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 45

Considérant le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 et notamment son article 2

Considérant l'obligation de la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics pour le 23 décembre 2009,

Considérant la proposition de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de réaliser ce plan à titre gracieux,

Objet de la délibération :

➤ **RETENIR** la DDEA, pôle d'appui territorial du pays de Brest-Iroise / abers pour la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

③- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 LOTISSEMENT COMMUNAL – 3^{ème} TRANCHE
--

Affaire suivie par Mme LUCAS

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2008 Lotissement de Mezou Porspodirou – 3^{ème} tranche :

1°) Section de fonctionnement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	266 019.26 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	393 572.03 €
D'où un excédent de clôture de	127 552.77 €

2°) Section d'investissement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	133 009.63 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	133 009.63 €
D'où un résultat de clôture de	0.00 €
Excédent global cumulé :	127 552.77 €

➤ **Résultat du vote : unanimité**

Le Compte de gestion 2008 du Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif, est approuvé à l'unanimité

④- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 RESIDENCES-CAMPING
--

Affaire suivie par Mme LUCAS

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2008 Résidences de tourisme - camping :

1°) Section de fonctionnement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	115 892.94 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	139 166.49 €

Dont :

Taxe de séjour : 2156.85 €,
Recette résidences : 97 522.29 €,
Recette camping municipal : 21 642.03 €,
Recette camping sauvage : 16 712.80 €
D'où un excédent de clôture de 23 274.55 €

2°) Section d'investissement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	6 902.10 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	102 623.06 €
(Affectation du résultat de fonctionnement 2007 et excédent 2007 reporté)	
D'où un excédent de clôture de	95 720.96 €
Excédent global cumulé :	118 995.51 €

➤ **Résultat du vote : unanimité**

Le Compte de gestion 2008 du Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif, est approuvé à l'unanimité

5- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA COMMUNE

Affaire suivie par Mme LUCAS

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2008 de la Commune :

1°) Section de fonctionnement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	1 042 605.37 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	1 401 923.81 €
D'où un excédent de clôture de	359 318.44 €

2°) Section d'investissement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	991 300.50 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	604 923.81 €
D'où un déficit de clôture de	- 386 376.69 €

<i>Chapitres globalisés</i>	<i>BP2008</i>		<i>Réalisé 2008</i>		<i>Commentaires</i>
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
001- Déficit investissement reporté	286 372 €		286 371 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement		269 376 €			Contre un excédent de fonctionnement réalisé de 359.318€.
024 – Produits des cessions		85 000 €			Opération conjointe avec le budget lotissement. Soldé en 2009.
040 – Op. d'ordre de transfert entre sections	4 730 €	8 471 €	4 529 €	9 279 €	Écritures comptables. Transferts de la section de fonctionnement.
10 – Dotations, fonds divers.		530 098 €		530 107 €	267K€ de FCTVA et 263 K€ d'excédent de fct 2007.
13 – Subventions d'investissement		58 356 €		55 538 €	Dont RAR 8K€/ DGE école. Acpte demandé/dépenses djéà réalisées.
16 – Emprunts et dettes	408 696 €	400 000 €	402 496 €	10 000 €	Déblocage partiel. Suite et fin en 2009.
20 – Immobilisations incorporelles	40 400 €		13 427 €		Reprise du dossier PLU. Décalage des facturations dans le tps.
21 – Immobilisations corporelles	105 154 €		73 083 €		Abris bus : 16 500 Jeux école : 7 240 Poteaux incendies : 9 417 Berlingo : 8 766 Tables et chaises école : 5 152 Bureau / informatique : 4 250 Grille de protection salle omnisports : 1 660 Débrousailleuse / tondeuse / balayeuse (salle omnisports) : 6 200
23 – Immobilisations en cours	506 759 €		211 394 €		RD27 : 161 000 Skate park: 17 950 Maconnerie église : 19 500 Rideaux EHL : 2 800
TOTAL DEPENSES	1 352 111 €	0 €	991 300 €	604 924 €	-386.377€

M LE DALL informe qu'il s'abstient du fait qu'il y a eu beaucoup d'annonces qui n'ont pas été suivies d'effet (dont le projet de la salle omnisports) dont la salle omnisports et fait remarquer que la commune reste avec un taux d'endettement inférieur à 4 années et qu'elle est à un niveau de fiscalité moyen par rapport aux autres communes de la CCPI.

Mme LUCAS rappelle que l'ancienne municipalité a réalisé pratiquement autant d'investissement en 2001 et 2002 que l'actuelle municipalité et qu'il semble normal de bien étudier les projets avant de les lancer.

M LE MAIRE précise que concernant la salle omnisports, il n'est pas question de la construire immédiatement. Dans un premier temps, dès l'été 2010, le camping devrait être transféré au niveau de Mezou Pors et un programme de rénovation des résidences engagées ainsi que la réalisation d'un cheminement piéton dans ce secteur. Le projet de déplacement de la salle omnisports est un projet qui fait partie de nos ambitions et il faut le prévoir dans le cadre d'un aménagement global de la zone et selon les capacités financières de la commune.

M. Pierre LE HIR précise que la crise peut avoir un impact sur le tourisme.

➤ **Résultat du vote : 12 voix pour, 1 voix contre (Mme JARNOUX) et 4 abstentions (MM LE DALL, PAULET, LE HIR T. et Mlle MAGUEUR)**

Le Compte de gestion 2008 du Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif, est approuvé à l'unanimité

⑥- QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL : Monsieur le Maire présente la convention présentée par le conseil général pour la gestion de l'abri voyageur situé au niveau de Park nevez.

Objet de la délibération : autoriser le maire à signer la convention.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

CONVOCATION PAR MAIL : M LE DALL demande au maire de s'assurer que les convocations par mail partent dans les temps.